

AFFAIRE N° 51. - Création de 5 postes d'ingénieurs subdivisiennaires et de 2 postes de surveillants de baignade.

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Le tableau des effectifs de la Commune de Saint-Denis, tel qu'il a été établi jusqu'ici, ne compte qu'un poste d'ingénieur subdivisiennaire.

Compte tenu de l'accroissement permanent de la population et afin de ne permettre de faire une plus juste réorganisation des Services Techniques, je vous demande, Mesdames et Messieurs, de prévoir une augmentation des effectifs portant sur :

- CINQ postes d'ingénieurs subdivisiennaires ;
- DEUX postes de surveillants de baignade.

Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

LE MAIRE. - La Préfecture a refusé d'approuver les contrats de nos VAT ingénieurs. Elle exige que ces VAT soient payés sur des postes prévus. Ils toucheront la même somme qu'actuellement.

M. BEDIER. - Je suis contre une création de postes.

LE MAIRE. - Nous n'avons pas pu payer les VAT ce dernier mois puisqu'il n'y a pas de postes d'ingénieurs prévus.

M. BEDIER. - Ce sont des postes qui dorénavant vont exister d'une façon officielle. Je ne vois pas l'utilité de 5 ingénieurs. Il faudrait trouver un moyen pour les payer sans créer les postes.

M. RIVIERE. - Nous ne pouvons pas.

M. TANDRYA. - Ces ingénieurs sont répartis dans quel secteur ?

LE MAIRE. - Ces ingénieurs travaillent aux Services Techniques.

M. TANDRYA. - Leur présence aide-t-elle la Commune ?

LE MAIRE. - Oui.

M. TANDRYA. - Dans ce cas, il n'y a pas de problème.

M. BEDIER. - Pour l'instant, ce sont des VAT. Si vous créez 5 postes, ils devront être pourvus par la suite, par des gens qui ne seront plus des VAT, mais qui seront là à demeure.

M. RIVIERE. - Pas forcément.

M. TESSIER. - Nous pouvons peut-être créer ces postes pour l'année.

M. BEDIER. - Ce n'est pas possible !

M. FONTAINE. - Si ces VAT sont indispensables, il n'y a pas de problème.

LE MAIRE. - A l'heure actuelle, il s'agit de payer les jeunes VAT que nous employons.

Mme BERNARD. - Il est tout à fait normal de créer ces postes.

M. TESSIER. - Autrement, pour les payer, nous commettons des irrégularités !

M. BEDIER. - Nous avons 5 ingénieurs pour le moment, mais ils ont des traitements de VAT. Si vous aviez des titulaires, il faudrait payer des sommes qui seraient quadruplées !

M. RIVIERE. - Le moment venu, il nous appartiendra de prendre une option. Pour le moment, il nous faut payer ces ingénieurs.

M. CHANE KUNÉ. - On peut créer des postes réservés aux VAT.

M. NANDO. - Si maintenant ces ingénieurs sont indispensables à la Mairie de Saint-Denis, ils le seront dans deux ans. Il faut donc créer les postes officiellement.

Mis aux voix, le rapport ci-dessus est adopté à la majorité, moins les voix de Messieurs BEDIER, AFFEJHE Jack et NATIVEL qui ont voté contre.